[...]lle de la Nouvelle-Orleans.

[...]L OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIP[...]TE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 AVRIL 1849.

[...] l'attentat [...] coupables, sans doute, [...] après tout d'un délit politique. Oh! ces hommes de février eussent été eux-mêmes traînés sur le banc des accusés si Louis-Philippe fût sorti vainqueur de sa lutte avec le peuple.

Les hostilités entre les Piémontais et les Autrichiens se sont terminées par un coup de foudre. Une campagne de quatre jours a détruit toutes les espérances de Charles-Albert et l'a contraint d'abdiquer en faveur de son fils. Le roi de Sardaigne a noblement cherché la mort sur le champ de bataille, elle lui a été infidèle comme la victoire. Il a dû abandonner sa patrie et se réfugier à l'étranger; il est arrivé à Paris le 3 mars. La bataille de Novarre, si désastreuse pour la cause de l'indépendance italienne, a été suivie d'une armistice. Radetzki est rentré dans Milan pour y attendre les propositions de paix que lui fera Victor Emmanuel.

Les Autrichiens ne sont pas aussi heureux en Hongrie. En dépit de l'intervention russe, les insurgés obtiennent chaque jour de nouveaux avantages. Ils finiront cependant par succomber si le czar dirige, comme on l'assure, de nouvelles troupes sur le théâtre de la guerre.

Le roi de Prusse a été créé, de par la Diète de Francfort, empereur d'Allemagne. S'il accepte cette dignité, l'Autriche et la Russie, dont la susceptibilité sera justement éveillée, ne manqueront de lui susciter quelque mauvaise querelle pour lui arracher des épaules le manteau impérial. Ce manteau pourrait bien mettre l'Europe en feu.

Rien de nouveau en Angleterre. La dernière victoire de lord Gough sur les Sikhs et la pacification du Nord de l'Inde ont eu un heureux effet sur le marché.

CALIFORNIE.—On a reçu à New-York des lettres de San-Francisco jusqu'au 28 février. Elles annoncent l'arrivée du général Smith dans cette ville. Le nouveau gouverneur militaire de la Californie a été parfaitement accueilli par les citoyens de cette province.

Les travaux des mines sont suspendus par les neiges, qui couvrent tous les placeres du Sacramento. Le nombre de personnes qui se portent aux mines est plus considérable que jamais. Les terres montent chaque jour en valeur et ceux qui en possèdent une grande quantité feront bientôt une colossale fortune. Elles se vendent dans le voisinage immédiat de San-Francisco à raison de [illegible] piastres la yarde carrée.

La nouvelle que des provisions avaient été expédiées des Etats-Unis pour le marché californien a fait tomber les prix de quelques articles. La farine, par exemple, ne vaut plus que [illegible] piastres le baril. Le bois de charpente se vend très cher; il commande jusqu'à quatre cents piastres les mille pieds. Les loyers de maisons [illegible] énormes; le moindre petit [illegible] rapporte [illegible] locataire à raison de [illegible] piastres par mois. Les œufs valent trois piastres la douzaine, le beurre une piastre et demie la livre, le lait une piastre la bouteille, le bois de chauffage trente piastres la corde. Il n'est pas cher lorsqu'on considère que de grands [illegible] transportent chaque jour [illegible] en magasin, à San-Francisco, d'énormes quantités de poussière d'or.

TEXAS.

Nous avons reçu des journaux du Texas par le steamer Yacht.

Nous avons annoncé il y a quelque temps l'apparition d'une nuée de sauterelles qui détruisaient la végétation des champs au Texas; les journaux de Houston nous apprennent maintenant que des myriades d'insectes se sont abattus dans les forêts qui entourent cette ville et dépouillent tous les arbres de leur feuillage.

Le dernier froid qui s'est fait sentir partout [illegible] a fait un grand tort aux récoltes dans le Texas. Les planteurs ont été obligés de passer de nouveau la charrue dans leurs champs pour les ensemencer une seconde fois.

Le choléra s'est déclaré à la fois à Austin, à Bexar, à l'Indépendance et à New-Braunsville. On a également signalé des cas de choléra à Laredo.

THEATRE D'ORLEANS.

Bénéfice de Mme. LECOURT.

La représentation de ce soir est au bénéfice de Mme Lecourt. Elle se compose de *Mlle. de Choisy*, vaudeville nouveau en deux actes, et du *Philtre*, opéra d'Auber, avec Mmes Fleury-Jo[...], Lecourt, MM. Leon Fleury, Valet et Cor[...]. La composition de ce spectacle, à part le mérite de la bénéficiaire et ses titres aux sympathies du public, suffirait à assurer une forte recette à la Direction et à Mme Lecourt. Notre charmante duguzon ne peut manquer d'avoir une salle comble.

L'INCENDIE DE COLUMBUS.—Cet incendie, dont [nous avons parlé] dernièrement, a détruit deux [maisons] et une grande quantité de marchandises. La perte est évaluée à environ dix mille piastres.

Communiqué.

Monsieur l'Editeur,

Vendredi dernier m'étant rendu comme d'ordinaire pour entendre la lecture de M. Dufau, je me trouvai en compagnie d'un grand nombre de personnes, poussées par le même motif que moi, qui attendaient impatiemment l'ouverture de la salle des délibérations. Quelle fut notre surprise, quand nous apprîmes que le concierge, par on ne sait quelle lubie, était resté absent, jugeant à propos de ne pas ouvrir les portes de la salle à l'auditoire nombreux qui se pressait dans la galerie d'attente. Quand le conseil, avec une bienveillance courtoise et un empressement qui fait honneur à la manière dont il comprend les intérêts de ses commettans, accordait la salle de ses délibérations à M. Dufau pour y faire ses lectures, pensait-on que le concierge, dans sa haute sagesse et dans une délibération toute arbitraire, déciderait *proprio motu* la clôture de cette même salle! Nous en référons au conseil lui-même.

UN AUDITEUR.

CREVASSE [illegible].—Nous lisons dans le dernier numéro du *Vigilant*, de Donaldsonville:

La crevasse dont nous avons parlé dans notre dernier numéro et qui avait éclaté en face de Donaldsonville, sur la rive gauche du fleuve, a été entièrement bouchée dimanche passé. Grâce à l'activité qu'ont déployée MM. J. B. Marchand, Théophile Boucherau, A. Marchand, Fr. Babin, L. Leblanc, sous la direction desquels les travaux se sont exécutés, la vaste ouverture a été fermée dans moins de quatre jours. Que les habitants redoublent de vigilance; de pareils accidents ne sont certes pas de nature à améliorer l'état de leurs récoltes!...

Le choléra se maintient toujours à son plus grand degré de malignité. Partout, la mort règne avec empire et porte le deuil au sein des familles. Il est des habitants dont les ateliers sont dangereusement malades.

PROCES DE BOURGES.

PRONONCÉ DU JUGEMENT.

Le 2 avril, à neuf heures, la sonnette d'appel de la chambre du jury annonce que la délibération est terminée. La cour, le parquet et les jurés rentrent en audience, et M. le président invite M. le chef du haut jury à faire connaître le résultat de la délibération.

Le chef du jury, membre du conseil général du Haut-Rhin, donne lecture, la main sur le cœur, de la déclaration suivante:

Sur mon honneur et ma conscience, la déclaration du jury est: Oui, sur la première question, l'attentat, l'accusé Blanqui est coupable à la majorité de plus de 23 voix. Sur la seconde question: Oui, l'accusé est coupable; il y a des circonstances atténuantes. (Mouvement dans l'auditoire.)

Albert.—Oui, sur la première question; oui, sur la seconde question.

Barbès.—Oui, oui.

Sobrier.—Oui, oui, il y a des circonstances atténuantes.

Raspail.—Oui, sur la première question; non sur la seconde. Il y a des circonstances atténuantes.

Flotte.—Oui, sur la première question; non sur la seconde. Il y a des circonstances atténuantes.

Quentin.—Oui, sur la première; non, sur la deuxième. Il y a des circonstances atténuantes.

Degré.—Non, l'accusé n'est pas coupable.
Larger.—Non, non.
Borme.—Non, non.
Thomas.—Non, non.
Général Courtais.—Non, non. (Vive sensation.)
Villain.—Non, non.

Après le prononcé de ce verdict, dont la première partie est accueillie avec un silence de stupeur, M. le président donne l'ordre de ramener dans leurs bancs les six accusés en faveur desquels vient d'être prononcé le verdict d'acquittement.

Ils rentrent en silence, calmes, recueillis.

Le greffier donne lecture de la déclaration, prononce l'acquittement, et donne l'ordre que Degré, Larger, Borme, Thomas, Courtais et Villain soient mis en liberté sur le champ, s'ils ne sont retenus pour autre cause.

Les six accusés sortent de l'audience, et M. le président donne l'ordre de ramener Blanqui, Albert, Barbès, Sobrier, Quentin et Raspail.

Ils rentrent à l'audience, le sourire sur les lèvres, et échangent d'affectueuses poignées de main avec leurs amis et leurs défenseurs.

Le greffier donne lecture du verdict.

M. le procureur-général requiert ensuite l'application, contre Blanqui, Albert, Barbès et Sobrier, des articles 87 et 91 du code pénal, modifiés par l'article 5 de la Constitution du 4 novembre 1848 (abolition de la peine de mort en matière politique);

Pour Blanqui, Sobrier, Raspail, Flotte et Quentin, en faveur desquels a été reconnu des circonstances atténuantes, l'application de l'article 87, modifié par l'article 5 de la Constitution.

M. le Président adresse ensuite aux accusés la question d'usage: Avez vous quelque observation à présenter sur l'application de la peine?— Rien, aucune, répondent-ils. Flotte ajoute: Je n'ai pas l'habitude de rien demander.

M. le Président ordonne de faire retirer les accusés, qui quittent leurs bancs en échangeant des paroles de remercîments, presque de félicitations, avec leurs défenseurs.

Nous entendons Raspail dire à voix basse, en serrant la main de Me Auguste Rivière: "Il est plus beau d'être condamné que de condamner."

La cour se retire pour délibérer. Le haut jury, le parquet et les deux juges assesseurs restent toutefois dans la salle d'audience.

A onze heures, la cour remonte à son siége. Les accusés sont introduits.

Le nombre des gendarmes a été plus que doublé.

M. le président prononce l'arrêt qui suit:

"Vu la déclaration du haut jury;

"Attendu qu'il en résulte que les accusés Auguste Blanqui, Alexandre Martin (dit Albert), Armand Barbès et Marie-Joseph Sobrier sont reconnus coupables,

"1o D'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de changer ou de détruire le Gouvernement;

"2o D'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitans à s'armer les uns contre les autres;

"Attendu que le jury a reconnu l'existence de circonstances atténuantes en faveur de Blanqui et de Sobrier;

"Attendu que les accusés Raspail, Flotte et Quentin sont reconnus coupables d'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de détruire et de changer le Gouvernement;

"Attendu que le jury a reconnu l'existence de circonstances atténuantes en faveur des trois accusés;

"Attendu que les faits déclarés constans par le jury, constituent, à l'égard de Blanqui, Martin (dit Albert), Barbès et Sobrier, les crimes prévus par les articles 87 et 91 du code pénal, modifiés par l'article 5 de la Constitution de 1848;

"Et pour Blanqui et Sobrier, par l'article 463 du même code;

"Et à l'égard de Raspail, Flotte et Quentin, le crime prévu par l'article 87 du code pénal, modifié par l'article 5 de la Constitution de 1848 et par l'article 463 du même code;

"Faisant application des dits articles;

"Ouï le ministère public dans ses réquisitions;

"Ouï les accusés sur l'application de la peine;

"Après avoir délibéré;

"La haute cour condamne, savoir:

"Armand Barbès, Alexandre Martin (dit Albert), à la peine de la déportation;

"Louis Auguste Blanqui, à dix années de réclusion;

"Joseph-Marie Sobrier, en sept années de la même peine;

"Vincent-François Raspail, en six années de la même peine;

"Benjamin Flotte et Auguste-François Quentin, chacun à cinq ans de la même peine;

"Condamne solidairement les sus-nommés aux frais envers le Trésor public;

"Et, en ce qui concerne Blanqui, Sobrier, Raspail, Flotte et Quentin, vu le décret de l'Assemblée nationale du 13 décembre 1848, et la loi du 17 avril 1832, fixe à trois mois pour chacun d'eux la durée de la contrainte par corps;

"Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général près la haute cour."

Les accusés, qui ont écouté dans un profond silence leur condamnation, se retirent.

L'audience est levée à onze heures cinq minutes.

Immédiatement après le prononcé du verdict les accusés acquittés ont été mis en liberté.

Le bruit s'était répandu à Bourges que les condamnés devaient être enlevés de leur prison cette nuit même pour être dirigés, Albert et Barbès sur la citadelle de Doullens; Blanqui, Sobrier, Raspail, Flotte et Quentin sur une des prisons centrales. Il n'en a rien été, et si nous sommes bien renseignés, ils doivent rester encore quelques jours au donjon de Jacques-Cœur.

Le procès du 15 mai, commencé le 7 mars, a fini le 2 avril. Il a ainsi occupé vingt-quatre audiences, en défalquant les deux dimanches où la cour n'a pas siégé.

LE BANQUET DE L'EGALITÉ.

On lit dans le *Journal des Débats*:

"Le banquet dit de l'Egalité, des anciens délégués du Luxembourg, a réuni aujourd'hui à l'Association des cuisiniers, barrière de Sèvres, environ 1,200 convives, hommes, femmes et enfans, parmi lesquels on remarquait plusieurs représentans du peuple qui siégent à la Montagne, entr'autres MM. Joly père, Félix Pyat et Pierre Leroux. Parmi les inscriptions qui tapissaient la salle du banquet, on remarquait les suivantes: "A nos frères de Vienne, d'Italie et de Pologne! "Organisation du travail: délégués du Luxembourg. Louis Blanc, Barbès, Raspail, Albert, Cabet, Blanqui, etc."

"Immédiatement après l'entrée des convives, le commissaire de police de Vaugirard, revêtu de ses insignes, assisté de trois officiers de paix s'est présenté à la porte, dont l'entrée lui a été refusée.

"Une discussion assez vive s'est alors établie entre le commissaire de police et les commissaires du banquet sur les lois qui régissent la matière, les commissaires du banquet soutenant que la loi du 28 juillet n'est pas applicable en l'espèce, et que celle de 1790 a été abrogée par la Constitution; le commissaire de police soutenant, au contraire, que la loi de 1790 est toujours en vigueur. S'appuyant sur le droit que cette dernière loi lui donne, le commissaire de police a fait une nouvelle et infructueuse tentative pour entrer dans la salle.

"N'ayant pu vaincre l'opposition qui lui était faite, le magistrat s'est retiré avec les officiers de paix pour dresser procès-verbal.

"Le banquet, suspendu pendant cet incident, qui a duré près de trois quarts d'heures, a commencé aussitôt après; il a été très animé. Les toastes n'ont pas été aussi nombreux que de coutume; mais ils ont été accueillis, la plupart, par des applaudissemens et des vivats enthousiastes. Voici les principaux:

"*A la Révolution!* par M. Gautier.

"Les développemens de l'orateur, qui a fait l'éloge de MM. Louis Blanc et Albert, l'apologie du droit au travail, de la Banque du Peuple et la critique du pouvoir actuel, ont été souvent interrompus par de bruyans applaudissemens et par les cris de: *A bas la guillotine! Mort aux tyrans! A bas l'échafaud politique!* par allusion à l'exécution de deux des condamnés dans l'affaire de l'assassinat du général Bréa.

"Ensuite, est venu le toast suivant: *Au peuple dans le Luxembourg!* envoyé par M. Louis Blanc.

"M. Félix Pyat: *Aux soldats!* à l'armée nouvelle, républicaine, qui n'est plus à un homme, mais à tous, qui n'est plus au roi, mais au peuple. (Bravo! bravo!) qui n'est plus l'armée de la force, mais de la liberté.

"M. Pierre Leroux a prononcé un discours en faveur du droit de réunion.

"Au moment où M. Pierre Leroux quitte la tribune, un convive s'en empare de force et provoque une assez vive agitation; les membres du bureau veulent l'empêcher de prendre la parole, mais ils luttent en vain contre son opiniâtreté; le convive se cramponne à la tribune, tenant d'une main un paquet assez volumineux d'imprimés qu'il lance ensuite en le divisant; on se les dispute, on se les arrache, et quand chacun est en possession de son exemplaire, le calme renait. On apprend alors que l'auteur distributeur est M. Jean Journet, qui récite lui-même une de ses œuvres, et consent ensuite à quitter la tribune.

"On a aussi entendu les toastes suivans: A l'abolition de la conscription! par M. Jean-Macé; A l'union de tous les travailleurs! par M. Cœur-de-Roi; A l'organisation du travail! par M. Cognier (de Lyon); A la solution du plus grand problème qui ait jamais occupé l'attention humaine, à l'organisation du travail! par M. Brisebane, socialiste américain; A nos frères les galériens politiques! par M. Lemaire; A l'abolition du salaire et à l'association universelle! par M. Gamet; Au triomphe définitif de la République démocratique et sociale! par M. Joly père; A Louis Blanc! par M. Leclère.

"On a entendu, en outre, la lecture de plusieurs pièces de poésie. Le banquet s'est terminé par des chants patriotiques."

FAITS DIVERS.

LE CHOLÉRA A PARIS.

Au reste, les progrès du choléra continuent à être assez lents et peu redoutables: quelques nouveaux exemples se montrent tous les jours dans les hôpitaux; mais la proportion en est peu forte, et les prévisions favorables que les médecins ont portées, d'après le début de la maladie, ne sont point trompées jusqu'à présent. Il est à remarquer d'ailleurs que la moitié au moins des cas observés se sont manifestés à l'hôpital militaire, c'est-à-dire chez des individus déjà affaiblis par des affections plus ou moins graves. On peut évaluer à deux cents le nombre des cholériques constaté depuis le 9 mars. C'est une moyenne de treize par jour, depuis quinze jours que la maladie a paru. Dans la première épidémie, après une période de temps semblable, les morts augmentaient chaque vingt-quatre heures de plusieurs centaines, et le quatorzième jour (celui auquel nous sommes en ce moment arrivés), plus de douze cents personnes étaient atteintes, et huit cent quatorze périssaient. Nous avons dit que le choléra de 1848 49 n'était plus ce fléau terrible qui avait ravagé l'Europe en 1832. Ces tristes souvenirs du passé, mis en regard d'un présent fort rassurant, en sont la preuve la plus frappante et la plus heureuse.

Voici au surplus, d'après l'*Union Médicale* d'aujourd'hui, le tableau qui résume le mouvement des cholériques dans sept des plus grands hôpitaux de Paris, depuis le commencement de l'épidémie:

Hôtel-Dieu,	30	Cholériques.	16	Morts.
Charité,	26	—	13	—
Pitié,	26	—	13	—
Salpêtrière,	28	—	15	—
Saint-Louis,	20	—	10	—
Beaujon,	10	—	6	—
Des Enfans,	2	—	2	—
	142		75	

— Le général Jérôme Bonaparte vient de nommer une commission, qui s'occupera de la rédaction d'une histoire de l'Hôtel des Invalides et des militaires qui l'ont habité depuis la fondation.

ITALIE.

LES ITALIENS VAINCUS.—ABDICATION DE CHARLES ALBERT.—ARMISTICE.

Les hostilités, on le sait, ont été reprises le 20 mars entre les Piémontais et les Autrichiens.

Antérieurement à cette journée, les 2e, 3e, 4e et 5e divisions, formant la gauche de l'armée piémontaise, étaient à Novare, Vigevano, sur le Haut-Tessin, les 1re et 6e sur le Bas-Tessin et le Pô, à Casale, Alexandrie et devant Pavie. Une brigade expéditionnaire était à Arona sur l'extrême gauche.

Les Autrichiens étaient massés sur le Tessin et le Pô, de Binasco à Plaisance, avec leur centre à Pavie.

Le roi de Sardaigne passa le Tessin, le 20, avec la 4e division, et l'armée s'établit de Buffalora à Vigevano, la reserve à Novare, et l'avant garde à Magenta.

Les Autrichiens, de leur côté, passèrent le Tessin, le 20, à Pavie, refoulèrent devant eux les Lombards qui composaient la 6e division, et qui se retirèrent en désordre derrière le Pô, à Mezzano-Corte. Deux autres divisions autrichiennes traversèrent le Tessin à Travellone et Zerbolo, et prirent position sur le flanc droit des Piémontais.

Le matin du 21, un corps autrichien attaqua les 2e et 3e divisions piémontaises à Sforzesca, et deux autres corps marchèrent sur Verceil; l'attaque des Autrichiens eut lieu depuis Vespolate jusqu'à Novare. Mortara, au centre, fut enlevé par eux après un combat très court, où la première division piémontaise, qui avait reçu ordre de prendre position dans la plaine, pour boucher la trouée entre Casale et Verceil, n'a pas, à ce qu'il parait, rempli cette mission.

Le 22 on ne combattit pas.

Le 23 a été livrée la grande et décisive bataille de Novare. Voici le bulletin publié par le gouvernement Sarde:

"C'est le 23 mars qu'a eu lieu la bataille campale; les troupes étaient fatiguées des longues marches et contre-marches des jours précédents; mais la bataille ne pouvait être ajournée, l'ennemi ayant commencé l'attaque.

"La ligne de bataille s'étendait de la Bicocca, petit hameau à cheval sur le chemin de Mortara, jusqu'au canal mais un peu en arrière de la ferme dite de la Cour Neuve, du côté de la route de Verceil.

"La première division, composée de la brigade Aoste et de la Reine, formait l'aile droite, qui s'étendait sur la hauteur de la Cour Neuve, à gauche de la route de Verceil; elle était commandée par le général Giovani Durando.

"La seconde division prenait position devant la ferme dite la Citadelle; elle était composée des brigades Casale, Acqui et Parmesane.

"La troisième, composée des brigades de Savone et de Savoie, s'appuyait aux maisons et à l'église qui dominent la Bicocca. Elle était commandée par le général Perrone. Le duc de Savoie se tenait en arrière avec les brigades Pinerolo et Piémont, devant Saint-Nazzaro.

"Salaroli, avec ses bataillons, était sur le chemin de Trecate.

"Le duc de Savoie appuyait l'aile droite avec les brigades Cuneo et des gardes. Il était à peu de distance de la ville, dans la partie basse, qui s'étend immédiatement sous les murs du côté de la route de Verceil.

"A 11 heures du matin, les Autrichiens ont commencé à attaquer la Bicocca, sur notre gauche. Après quelques décharges assez vives, le feu ne tarda pas à s'éteindre sur toute la ligne de bataille.

"Le régiment de Savone, placé en première ligne, plia et força la brigade de Savoie à entrer au feu. Peu après, Savoie et Savone reprenaient les positions perdues et s'avançaient jusqu'à la ferme Lavinchi, sur la gauche de la citadelle. En même temps le feu des Autrichiens se ralentissait sur notre gauche, et tous leurs efforts paraissent se porter sur notre centre, à la citadelle qui fut prise et reprise plusieurs fois par les brigades Casale, Acqui et Parmesane commandées par le général Bes.

"Alors, l'attaque des Autrichiens devint plus forte sur notre gauche; les brigades Savoie et Savone commençaient à se replier vers la Bicocca. Peu après, nous perdîmes cette position, qui décidait du sort de la journée. On appela au secours la réserve du duc de Gênes. Le duc combattit vaillamment; il eut plusieurs chevaux tués sous lui, et dut à la fin diriger l'action à pied; mais tous ses efforts furent inutiles.

"Alors, les Autrichiens portèrent toutes leurs forces sur notre centre. L'action s'engagea avec une extrême vivacité sur notre droite et sur le centre, mais nos bataillons se repliant les uns sur les autres, durent, à la fin du jour, battre en retraite.

"La journée était perdue pour nous. Le centre et l'aile droite se ralliant sous les murs de la ville opposèrent encore quelque résistance à l'entrée de la nuit."

Nous trouvons de nouveaux détails dans le *Concordia* de Turin. Les voici:

La bataille, commencée à onze heures et demie, le 23, allait bien pour nous jusqu'à quatre heures et demie; alors la fortune a changé. Nous avons perdu les positions, nos régimens ont quitté le champ de bataille l'un après l'autre. L'Autrichien est arrivé presqu'aux portes de Novare. — S. M. Charles-Albert a été constamment exposé au feu, là où le péril était le plus grand.

"Les balles pleuvaient au-dessus de sa tête, plusieurs hommes sont tombés à ses côtés. La nuit, il continuait de diriger la défense, réduite à la ville. Le général Giacomo Durando a été forcé de l'entraîner par le bras, pour qu'il cessât de courir de terribles dangers inutilement: "Général, disait le roi, c'est mon dernier jour; "laissez-moi mourir (*e questo il mio ultimo giorno, la sciatemi morire.*)"

"Lorsque le roi a vu que l'armée ne pouvait pas tenir davantage et qu'il était nécessaire de demander une suspension d'armes, il a dit: "Ma tâche est désormais accomplie; je ne veux "plus rendre de services à la patrie, à laquelle "depuis dix-huit ans je consacre ma vie. J'ai "vainement espéré trouver la mort dans la bataille; après mûre réflexion, j'ai résolu d'abdiquer." Les ducs de Savoie et de Gênes, le ministre Cadorna, le général-major et les aides-de-camp l'entouraient; ils le pressaient tous de revenir sur cette décision. Il a répondu avec fermeté: "Non, ma résolution est bien arrêtée; "je ne suis plus roi. Le roi, c'est Victor, mon "fils."

"Il a embrassé toutes les personnes présentes, remerciant chacune des services rendus à lui et à l'Etat. A minuit, il est parti, accompagné de deux domestiques seulement."

La nouvelle de l'abdication a été reçue par la chambre des députés, à Turin, avec une émotion profonde. De généreuses paroles ont rendu un juste hommage "au héros, au martyr de la liberté italienne." Le roi Victor-Emmanuel a prêté serment dans la séance du 27 mars. A cette occasion, il s'est exprimé en ces termes:

"En prenant les rênes de l'Etat dans des circonstances dont plus qu'un autre je sens la gravité et l'amertume, j'ai déjà dit à la nation quelles étaient mes intentions. La consolidation de nos institutions constitutionnelles, le salut et l'honneur de la patrie commune seront le constant objet de mes pensées, et j'espère pouvoir réussir avec l'appui de la divine Providence et votre concours.

"Profondément [pénétré] de la gravité de mes devoirs, j'ai acco[mpli] devant vous l'acte solennel du serment qui devra diriger ma vie."

Les hostilités ont du reste été suspendues après la bataille de Novare, grâce à l'intervention des ambassadeurs anglais et français, et le 26 mars, le maréchal Radetzki, d'une part, le major-général Chrzanowski, d'une autre, ont signé l'armistice suivant:

Le roi de Sardaigne donne une assurance positive et solennelle de faire conclure, en tant qu'il dépendra de son honneur, un traité de paix sur les bases des articles suivans:

Art. 1er. Le roi de Sardaigne licenciera les corps militaires hongrois, polonais et lombards, se réservant de conserver certains officiers des autres corps qu'il voudra.

2. Le comte Radetzki s'entremettra auprès de S. M. l'empereur, afin que complète amnistie soit accordée aux soldats hongrois, polonais et lombards, sujets de S. M. sus-énoncés.

3. Le roi de Sardaigne permet que 18,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie occupent le territoire compris entre le Pô, le Tessin et la Sesia, et que les troupes Autrichiennes composent la moitié de la garnison dans la citadelle d'Alexandrie.

Cette occupation n'exercera aucune influence sur l'administration civile et judiciaire de Novare. 3,000 Autrichiens pourront composer la moitié de la garnison de la ville et citadelle d'Alexandrie, et l'autre moitié sera composée de troupes de S. M. sarde. Les Autrichiens auront libre communication entre Alexandrie et la Lomellina par Valence. Il sera nommé une commission militaire mixte pour régler l'entretien des troupes autrichiennes. Seront évacués par les troupes sardes les duchés de Modène, Plaisance et Toscane, c'est-à-dire les territoires qui, avant la guerre, n'appartenaient pas au Piémont.

4. L'entrée de la moitié de la garnison autrichienne, dans la citadelle d'Alexandrie, ne pouvant avoir lieu que dans trois ou quatre jours, sera garantie par le gouvernement sarde.

5. La flotte sarde quittera l'Adriatique avec tous les bateaux à vapeur dans le délai de quinze jours, [illegible] les ports, et les Piémontais qui se trouveraient à Venise auront l'ordre de rentrer dans leurs anciens Etats dans le même délai.

6. Le roi Victor-Emmanuel promet de conclure une paix prompte et durable, et de réduire l'armée sur l'ancien pied de paix.

7. Le roi de Sardaigne regarde comme inviolables toutes les conditions stipulées ci-dessus.

8. Il sera envoyé des plénipotentiaires réciproques dans une ville quelconque, qui sera déterminée à l'effet de conclure la paix définitive.

9. La paix sera faite indépendante de la situation du présent armistice.

10. Si l'on venait à ne pas conclure la paix, la dénonciation de l'armistice aura lieu dix jours avant la reprise des hostilités.

11. Seront rendus réciproquement et promptement tous les prisonniers de guerre;

12. Tous les Autrichiens qui ont déjà passé la Sesia seront tenus de rentrer dans les limites ci-dessus tracées.

Cet acte, lu le 27 mars à la tribune de la chambre des députés a soulevé de vives rumeurs: les mots de trahison, d'infamie ont été prononcés. Il en a été de même parmi la population qui se montre assez mal disposée à accepter l'œuvre du gouvernement.

Des lettres de Milan annoncent que Radetzki était rentré dans cette ville le matin du 26 mars, après une absence de 11 jours seulement. C'est à peine, bien entendu, si la rapidité des événements a laissé à quelques symptômes des troubles le temps de se manifester.

Il va sans dire qu'une agitation des plus vives régnait dans toute l'Italie, principalement à Gênes, à Florence, à Rome. Mais la bataille et l'armistice de Novare enlèvent toute importance aux mouvements tardifs qui pourraient éclater.

La *Gazette Piémontaise* publie la composition définitive du nouveau ministère. On remarque que le roi, pour le fortifier, lui a adjoint Gioberti, comme ministre sans portefeuille, mais chargé, par intérim, de l'instruction publique:

De Launay, affaires étrangères et présidence du conseil;
Pinelli, intérieur;
Demargherita, garde-des-sceaux, affaires ecclésiastiques, grâce et justice;
Morozzo della Roca, major-général, guerre et marine;
Nigra, finances;
Galvagno, travaux publics, agriculture et commerce;
Mamelli, instruction publique;
L'abbé Vicenzo Gioberti, ministre sans portefeuille, chargé par intérim de l'instruction publique.

TROUBLES A GÊNES.—Les journaux de Turin rendent compte du mouvement qui a éclaté à Gênes le 29 mars. On a sonné le tocsin, fermé les portes de la ville, et les auteurs du mouvement ont parcouru les rues, armés [illegible], non pas pour marcher contre les Autrichiens, mais pour empêcher l'entrée dans la ville d'une division piémontaise commandée par le général La Marmora, dont on avait annoncé l'arrivée. Les autorités ont calmé l'effervescence en livrant, à la garde nationale, les deux forts de Sperone et Begato.

C'est la séance de la chambre des députés qui a produit cette démonstration. Le conseil municipal s'est réuni, et vota une adresse pour encourager la chambre, lui offrit un asile, et trois conseillers municipaux sont partis immédiatement pour Turin. En y arrivant, ils ont publié dans les journaux l'adresse destinée à la chambre, qui avait été dissoute la veille.

Le consul anglais à Gênes, M. John Brown, a publié une proclamation où "vu, dit-il, le tumulte qui règne dans la ville, et l'apparence qu'il existe un projet de renverser l'ordre de choses existant," il proteste contre tout acte de nature à porter atteinte aux intérêts des nationaux, et déclare qu'au besoin les forces anglaises stationnées dans le port prendront toutes les mesures nécessaires pour donner aux sujets britanniques une protection efficace.

Les journaux de Gênes s'élèvent contre cette proclamation de M. Brown, qui n'a pas, disent-ils, compris le caractère du mouvement contre lequel il proteste.

L'Assemblée constituante de Florence, réunie en comité secret, a nommé dictateur M. Guerrazzi, qui réunit toutes les attributions du pouvoir exécutif.

— La *Gazette d'Augsbourg* parle de l'insurrection qui a eu lieu à Brescia. Les insurgés ont arboré le drapeau rouge, barricadé le chemin qui conduit au château, et fait prisonniers plusieurs soldats et officiers autrichiens. La citadelle ayant fait feu sur la ville, les insurgés ont déclaré qu'ils couperaient une tête d'officier autrichien par chaque coup qui serait tiré. Là-dessus, le feu a cessé.

ROME.—On écrit de Rome, 24 mars:

"Nous avons en ce moment douze bataillons de la garde nationale des provinces mobilisées pour la guerre de l'indépendance.

"On va également former un corps qui sera appelé bataillon des financiers, et qui sera mis à la disposition du ministre de la guerre.

"Le bataillon universitaire est également mis aux ordres du ministre de la guerre, et marchera où l'appellera la cause italienne.

"Les carabiniers de l'Etat suivront la même condition et des détachements de garde nationale veilleront à la sûreté publique.

"Le capitaine Cattabène, représentant du peuple, attaché à l'état major du général Pepe, s'est rendu à Venise par ordre du comité exécutif, porteur d'instructions pour le président du gouvernement à Venise.

"Le 21 au soir, six diligences surchargées de militaires sont parties pour Civita-Vecchia.

"Hier, le colonel Cialdi, commandant de la marine romaine, est parti pour Civita-Vecchia, accompagné de deux officiers.

"Dans la matinée du 21, deux bataillons, commandés par Capegna et Scultris, sont partis pour Terni.—Une colonne de carabiniers s'est dirigée sur Saint-Saverino."

SICILE.—On écrit de Naples, en date du 24 mars:

"Décidément, les hostilités sont commencées en Sicile, et l'on assure que le roi vient de signifier aux légations étrangères le blocus de tous les ports de l'île, à partir du 1er avril prochain. On a peu d'espoir de la dernière tentative faite par M.M. les ministres français et anglais pour ramener la question dans la voie de la conciliation. Les préparatifs de défense sont formidables à Palerme. On s'apprête à repousser les Napolitains avec toute l'énergie du désespoir; l'humanité aura à frémir de nouvelles scènes de carnage. Toutes les chances sont pour les Napolitains, à cause des grands moyens d'attaque dont ils disposent; mais d'un autre côté, les Siciliens en sont dépourvus, le sentiment national et l'instinct de conservation (car il s'agit d'une guerre à mort) enfantent les grandes actions.

"Le général Filangieri est parti pour Messine, et il y a dans le port un grand mouvement pour l'expédition contre la Sicile. Quant à la situation de Naples, on y est calme, mais mécontent à l'excès. Les prisons regorgent de prisonniers politiques, les arrestations les plus illégales se commettent; bref nous sommes en état de siége.

AUTRICHE.

La constitution autrichienne a de la peine à se faire accepter par les diverses nationalités qui composent la monarchie autrichienne.

Le 18, l'empereur a reçu, à Olmutz, une députation de la nation slovaque qui veut une administration séparée, des diètes annuelles, etc. On ne connaît pas la réponse de l'empereur.

"Le *Lloyd autrichien* dit que la nouvelle vient d'arriver par courrier à Vienne, que le général Bem a été mis en déroute complète par les Russes, et s'est jeté dans la Valachie.

"L'entrée de nouvelles troupes en Transylvanie paraît également se confirmer.

"Des bruits sur l'entrée des Russes en Gallicie et de 45,000 Turcs en Valachie étaient très-répandus à Vienne à la date du 9 mars.

"Pendant que Bem est battu en Transylvanie les Hongrois avancent vers Pesth. La *Gazette d'Augsbourg* dit qu'il est certain que les impériaux ont été obligés de rétrograder sur Waitzen, ville située sur le Danube à cinq lieues au nord de Pesth. Ils sont menacés dans cette position par le général hongrois Gorgey, qui exerce par intérim le commandement en chef à la place du général Dembinski, qui, ayant perdu un bras à la bataille de Kapolna, reste malade à Debreczin.

"D'un autre côté, un bruit qui n'a rien de bien certain porte que les Hongrois, commandés par un officier français nommé Duchatel, auraient pris la forteresse d'Arad, sur la Marosch. Trois mille hommes auraient perdu la vie à cette attaque."

La *Réforme allemande* publie une correspondance de Pesth du 21, dans laquelle on lit ce qui suit:

"Depuis avant-hier, il y a eu, dans un rayon de vingt lieues, plusieurs combats acharnés. Gorgey a rompu la ligne qui va jusqu'à Miscocz, et a menacé Losonez et Balassa Gyarmath, les villes des mines et le rayon de Comorn. Le général Remberg, qui n'avait pas de forces suffisantes pour lui résister, fit un mouvement de flanc. Le général Schlick cherche à contenir l'ennemi. La garnison de Pesth et de Ode a été consignée."

"Dans la Transylvanie, la nouvelle de l'entrée de 60,000 Russes prend de la consistance. Une partie de cette force aurait déjà franchi la frontière, et le général Bem aurait été défait.

On lit dans la *Gazette de Cologne*:

"Bem a été, dit-on, battu par le général Puchner d'un côté, et par les Russes de l'autre, sans qu'il y ait eu jonction des corps d'armée qui opèrent séparément. Des lettres de la Transylvanie annoncent qu'on y attend l'entrée de 60,000 Russes. On prétend que l'empereur Nicolas, dans un manifeste spécial, a exposé la nécessité de s'opposer à la propagande polonaise, qui rend plus difficile de vaincre les insurgés hongrois. Une partie de ces troupes a déjà franchi la frontière. Les nouvelles reçues par le *Lloyd* sont parfaitement d'accord avec celles-ci, que nous empruntons à la correspondance générale de Vienne."

ELECTION DU ROI DE PRUSSE A L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Le *Moniteur* confirme, en ces termes, cette importante nouvelle:

"Le roi de Prusse vient d'être proclamé empereur des Allemands par l'Assemblée Nationale: 290 membres se sont prononcés pour ce choix, 248 se sont abstenus de voter.

"Une députation de vingt-quatre représentants va se rendre à Berlin pour offrir la couronne à Frédéric Guillaume IV."

A ce sujet, on écrit de Francfort, en date du 28 mars:

"L'Assemblée Nationale a procédé aujourd'hui à l'élection de l'empereur. Après que le président eut prévenu que chaque député devait nommer le prince régnant pour lequel il vote, les membres qui ne votent pas pour le roi de Prusse répondront généralement: Je m'abstiens.

"Nombre des votans, 538.—290 voix se sont réunies sur le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV.—248 membres se sont abstenus.

"Ainsi, dans sa [illegible] séance publique, l'Assemblée Nationale allemande a décerné l'empire héréditaire des Allemands, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV.

"Une députation de vingt-quatre membres, nommée par le bureau, ayant à sa tête le président de l'Assemblée Nationale, ira inviter le roi de Prusse à accepter la dignité d'empereur.

"Au moment de la proclamation de l'élection, toutes les cloches de la ville ont été mises en branle, et l'Assemblée s'est levée pour porter au nouvel empereur un triple vivat, auquel s'unit le public des galeries.

"Le président prononce quelques paroles avec une profonde émotion.

"Un grand nombre de déclarations au sujet de l'élection de l'empereur ont été remises au bureau et seront portées demain à la connaissance de l'Assemblée.

"Une foule immense attendait au dehors l'issue de cette séance, et, à la nouvelle du résultat, s'est répandue dans la ville en poussant des vivats et des cris de joie. Des drapeaux tricolores flottent à beaucoup de maisons.

"Dans la même séance, le président de l'Assemblée a proclamé la publication de la Constitution, conformément aux conclusions de la majorité du comité, qui ont été adoptées."

SUISSE.

Le conseil fédéral, dans la prévision d'une levée générale des troupes suisses, a adressé la circulaire suivante aux gouvernemens cantonaux.

"Berne, le 24 mars.

"Divers indices parvenus à la connaissance du conseil fédéral le portent à croire qu'ici et là des jeunes gens quittent leur pays pour entrer au service militaire dans tel ou tel état étranger, selon que leurs sympathies politiques les portent pour l'un ou pour l'autre. Les hostilités ayant été reprises sur divers points de l'Italie, de tels cas pourraient se multiplier, et on doit désirer vivement que les gouvernemens cantonaux ne perdent pas de vue cette circonstance.

"En présence des conjonctures politiques actuelles, où l'incertitude de la question de savoir si la confédération ne se trouvera pas bientôt contrainte par les événemens d'appeler au service du pays l'armée entière, ou en majeure partie, nous nous trouvons dans le cas de vous inviter à pourvoir à ce que les autorités ou fonctionnaires compétens de votre canton, chargés de délivrer des passeports, usent, à l'égard de ceux qui doivent leur présence au service militaire, de toute la circonspection si désirable dans les conjonctures présentes.

"Nous saisissons, etc.

RUSSIE.

La Russie, qui poursuit ses projets avec une rare persévérance, continue, malgré les protestations de la Turquie, ses armemens maritimes. Nous tenons de source certaine les détails suivans, qui ont été portés à la connaissance des puissances et qui méritent d'attirer l'attention publique. La flotte russe de la mer Noire est en ce moment rassemblée dans le port de Sebastopol; elle se compose de vingt-huit bâtimens de guerre, dont sept vaisseaux de ligne et onze frégates. Tous ces bâtimens sont armés et prêts à mettre à la voile au premier ordre. La flotte est commandée par l'amiral Laike, qui a sous ses ordres les contre-amiraux Orloff et Arinski. Elle a été inspectée tout récemment par le grand-duc Constantin en personne, accompagné de l'amiral prince Menchikoff, ministre de la marine.

On voit, par ces faits, l'importance que le gouvernement russe attache à cette flotte, qui peut être appelée un jour à forcer les Dardanelles. Les préparatifs ne se bornent pas à l'armement des navires de guerre; chaque jour de nombreux approvisionnemens arrivent à l'arsenal de Sebastopol, qui a pris une activité extraordinaire. En même temps, la Russie exerce sur les navires qui entrent dans la mer Noire, une surveillance telle, qu'on peut la regarder comme une interdiction d'y pénétrer.

ESPAGNE.

On écrit des Pyrénées-Orientales, 21 mars:

"Le 10, arrivèrent à Figuères 1,000 hommes sous les ordres du général Concha. Le même jour, ces forces furent divisées en six colonnes, qui s'échelonnèrent depuis Massanet jusqu'à San Lorenzo de la Muga. Hier, au point du jour, elles prirent la route de la montagne, renforcées de deux colonnes venant de Campredon. Elles rencontrèrent les carlistes au nombre de 500 hommes, à Alvanas de la Muga. Le feu commença aussitôt, et les carlistes furent repoussés sur le territoire français, du côté de Saint-Laurent de Cerdans. Les carlistes n'ayant pas voulu mettre bas les armes, il en résulta une lutte avec les soldats français, et par suite [illegible] nombre de prisonniers, qui seront conduits demain à Perpignan. On ne sait pas encore la décision que prendront les autorités."

ANGLETERRE.

Voici une conversation qui a eu lieu hier à la chambre des Communes.

M. Urquhart avait interpellé lord Palmerston au sujet de la déclaration faite par le cabinet français, relativement à la marche que ce cabinet se propose de suivre dans l'affaire du Piémont.

"Lord Palmerston. A quelle déclaration fait on allusion? La chambre doit comprendre que, dans l'état actuel des affaires, il ne me serait pas possible de faire aucune déclaration au sujet du gouvernement français. Si on m'interrogeait au sujet d'une déclaration faite par le gouvernement de S. M., je pourrais répondre. Mais, quand il s'agit d'un gouvernement étranger, je ne le puis pas.

"M. Urquhart: Mais la déclaration du gouvernement français n'a-t-elle pas été faite par suite d'une entente avec l'Angleterre?

"Lord Palmerston: Il est clair que tout changement dans les limites territoriales du Piémont serait une question des plus graves. Je n'ai aucune raison de supposer, d'après ce qu'a fait le gouvernement ou le maréchal Radetzki, qu'il s'agisse aujourd'hui de demander au Piémont comme condition de la paix, aucune cession de son territoire."

Il ne s'est pas dit autre chose pour le moment. Dans la chambre des lords, lord Brougham est revenu à la charge pour recommander au cabinet de laisser la France se charger entièrement d'arranger les affaires en Piémont.

NOUVELLES DE L'INDE ET DE LA CHINE.

Le *Times*, du 2 avril, contient les détails sur la nouvelle bataille livrée aux Sikhs, le 21 février, par lord Gough, renforcé par les troupes du général Whish, venues de Mooltan, et celles du brigadier Dundas, arrivées de Bombay. De son côté, Shere Singh avait reçu des secours que son père, Chutter-Singh, lui avait lui-même amené. L'action a eu lieu à Gujerat, où les Sikhs s'étaient retranchés depuis l'affaire du 13 janvier. La victoire des Anglais a été complète/décisive.

Les lignes ennemies ont été forcées sur tous les points, et, au départ du courrier, les soldats anglais poursuivaient chaudement leurs adversaires, fuyant en complète déroute, après avoir abandonné leurs munitions, leur camp, leur artillerie.

Les nouvelles des autres parties de l'Inde ne sont pas inquiétantes. Le major Scott, des ingénieurs de Bombay, commande à Mooltan, qui promet bientôt de devenir, non-seulement le Gibraltar du Punjab méridional, mais encore un immense débouché pour les fabriques anglaises.

A Canton, tous les petits bâtiments et tous les bateaux à vapeur anglais devaient être réunis dans la rivière avant le 1er avril; ce jour-là, les portes de Canton ont dû être ouvertes sans restriction, aux Européens. On espérait que les Chinois ne montreraient pas de mauvaises dispositions. La démonstration de force et de puissance, en tout cas, n'aura pas un mauvais effet; elle prouvera que l'Angleterre veut l'exécution des stipulations du traité.

Chronique Locale.

—M. Wm. C. Lawd a fait samedi un affidavit par devant le recorder Génois contre un nommé John Smith, qui avait été arrêté pour un vol de bijouterie commis à la Mobile, s'élevant à $950 et qui est parvenu à s'échapper.

—Simon Lucadon, accusé par Etienne Lacour de lui avoir escroqué une somme de $13, a été acquitté samedi par le recorder Génois.

—John Cavenagh, accusé d'avoir volé sur la Levée un saumon de plomb, a été envoyé par le recorder Baldwin devant la 1re Cour de District.

—Un affidavit a été fait par devant le recorder Génois contre un nommé James Lee, h. c. l., accusé d'avoir à différentes fois engagé la négresse de M. Monasterio à partir maronne.

Grande Propriete tres profitable.

☞ Aujourd'hui, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, par N. Vignié, encanteur, une grande propriété de valeur, située à Hartsville, tout près de M. Gray. Les termes sont très longs. Le plan peut être examiné à l'Arcade avant la vente. Pour plus de détails voir l'avis dans nos colonnes d'encans.

Institution Goubault.

☞ Aujourd'hui, lundi 30 avril, il sera commencé dans cette institution un cours d'Anglais, à sept heures du soir, à l'usage des jeunes gens dont la journée est occupée. 30av

Décédée hier à 5 heures du soir, madame VICTOR J. B. RIVIERE, née DONEZAN, à l'âge de 83 ans. Ses amis et ceux de F. Gardère sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi; le convoi funèbre partira de l'encoignure des rues Grands-Hommes et Esplanade.

☞ AVIS—Le navire OREGON, capitaine Ford, du Havre, est en déchargement vis à vis le Railroad de la Troisième Municipalité. Les consignataires sont requis de faire l'entrée de leurs marchandises sous cinq jours; dans le cas contraire elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
29 avril BAILEY & BAXTER.

☞ Les consignataires du brick français Antoinette, capt. Brostin, de Marseille, sont invités à prendre leurs permis en douane et se préparer à recevoir leurs marchandises par la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
28av DUFOUR, WILLIAMSON & Co. 85, rue Natchez

CONDUIT aux Epaves de la Première Municipalité, rue Derbigny, entre Dumaine et Ste Anne, UN CHEVAL bai, [illegible] front et pied de derrière blanc et taché de l'autre, plusieurs [illegible] à la tête; aucune autre marque visible.
Un CHEVAL alezan brûlé, une étoile au front; sans aucune autre marque ou étampe visibles.
Si d'ici au 11 mai les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par Syour & Delery, encanteurs.
28av MICHEL DUREL, Gardien des Epaves

COGNAC—30 barils Cognac supérieur, très vieux, [illegible] J. Roberts & Co. [illegible] à vendre par Fco. DE FUENTES & CO., 33, Commune

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 28 avril 1849.

La demande de coton a été très active aujourd'hui; les ventes ont été de 9,000 balles aux prix pleins,—Middling @ good middling 6¼ @ 6¾ cts la livre.

Il s'est fait peu de chose en sucre et mélasse aux anciens prix.

Le marché à la farine est très plat; environ 5,000 sacs de maïs ont changé de mains de 39 @ 45 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié—Le mess porc se vend par petits lots $10 et les gros lots $9 85. Le prime vaut $8 75 @ $9. Il se fait peu d'affaires en lard et aux anciens prix.

Le whiskey se vend 17¼ @ 17½ cts le gallon pour le rectifié.

CHANGE. — Les cours sont les mêmes. Les Sterlings sont en bonne demande 4½ @ 5 pour % de prime; France à 1 f. 30½ @ [illegible]—Traite sur New-York à 60 jours 2½ @ 2¼ pour % d'escompte; Traites à vue ¼ d'escompte @ pair.

Le fret est plat et à la baisse.

MARCHÉ AU COTON DU HAVRE,
du 24 au 31 mars 1849.

COTON—Les ventes et importations de la semaine se sont réparties comme suit:

Ventes.

1,721 B.	New Orleans,	très bas à ord. de	63 @ 70 —
2,131 —	Mobile,	bas @ ord. et bon ord.	65 @ 70 —
2,519 —	Georgia,	bas @ ord. et bon ord.	60 @ 74 50
640 —	Amérique,	bas et très ord.	— @ 60 —
733 —	Pernambuco,	or. et b. or. à b. c.	78 @ 84 —
16 —	Chypre,	bon ord. et petit courant	— @ 64 —

7,760 balles ensemble.

Importations:

1,834 B.	de New-York,	par Zurich.
2,313 —	de New-Orleans,	par Statesman.
2,517 —	do ditto	par John Mensock

6,664 balles ensemble.

Les affaires en cotons ont été assez régulières, cette semaine, et les ventes ont dépassé un millier de balles par jour, en moyenne, mais les prix, qui étaient déjà un peu faibles au début de la huitaine, sont restés constamment en faveur des acheteurs, avec tendance à fléchir, et les détenteurs, dans la perspective de nombreux arrivages, ayant constamment approvisionné le marché, on peut, en définitive, coter fr. 1 de baisse, ce soir, sur la cote précédente, principalement pour les qualités au dessous d'ordinaire. Les prix ont même éprouvé, par moment, et sur certaines sortes, une plus forte dépréciation, mais depuis quelques jours, on remarque un peu plus de tenue. Les désignations d'ordinaire et au-dessus, qui sont fort rares sur place, ont maintenu plus aisément leurs prix, les Georgie excepté.

Les cotons Brésil ont joui particulièrement d'une bonne demande, et la consommation a pris environ 733 balles, à prix plein soutenus. Il n'en reste plus, sur place, que 600 balles environ, dont 600 en seconde main.

Les ventes de la semaine, exclusivement en disponible, s'élèvent à 7,760 balles, donnant pour le mois un total de 28,[illegible] balles cotées, tant au marché disponible qu'à livrer, contre 48,[illegible] balles d'arrivages, du 1er courant à ce jour.—Le stock, sur place, a encore éprouvé peu de variations depuis notre dernière revue, les arrivages de ce jour ayant à peu près balancé les ventes de la huitaine; on l'estime à environ 80,000 balles, contre 70,000 balles l'an dernier, à la même époque, et 55,000 alors en 1847.—Nous donnerons, samedi prochain, le tableau du mouvement de l'article, sur place, pendant les trois premiers mois de l'année, qui sera dressé seulement demain.

Les avis de l'intérieur restent favorables à l'écoulement des produits fabriqués; partout les affaires reprennent activement à l'approche du beau temps, et les manufactures trouvent un débouché avantageux pour tout ce qu'elles peuvent produire dans certains genres.

Nous n'avons pas eu de nouveaux avis des Etats-Unis depuis les derniers, en date du 7 mars, que l'on connaît. Nous en attendons prochainement, en date du 21, par le steamer *America*, dû à Liverpool dans les premiers jours d'avril.—Le nombre des navires attendus de tous les ports de l'Union est aujourd'hui de trente et un, on connaît le départ, et l'expédition de dix-sept, portant ensemble 31,620 balles et dont les dix premiers, partis dans le commencement de février, peuvent arriver d'un jour à l'autre.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los socios que la componen, se reuniran en asamblea general, en cumplimiento de la seccion 1 de nuestros reglamentos, el sabado 5 del proximo mayo, a las 4 1/2 en punto de la tarde, en la sala de baile de Orleans.

Se recomienda la mayor puntualidad. Nueva Orleans abril 30 de 1849.

De orden del presidente,
Fco. DE FUENTES, Secreto. Tesorero.

AVIS.

LA Société existant précédemment entre M. Didier Beauvalet et le soussigné, sous la raison BEAUVALET & CO., ayant été rompue, ainsi qu'il appert de l'avis publié par M. Beauvalet dans l'Abeille du 22 avril, le soussigné prévient le public qu'il ne sera responsable d'aucune des dettes contractées par le dit M. Beauvalet à partir de ce jour; et il prévient les personnes qui devraient à l'ancienne maison Beauvalet & Co. que le dit M. Beauvalet n'est pas autorisé à recevoir paiement des sommes dues à la maison. JOSEPH HOLT.
30 av—3t

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société qui existait entre A. F. Lobre et F. Jaufroid, est dissoute par le fait du décès de ce dernier. Le soussigné reste chargé de la liquidation de la dite société et prévient ses amis et le public qu'il continuera les affaires en son nom et même genre d'affaires.
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1849.
30 avril—3 FREDERIC JAUFROID.
N. B.—Les personnes qui devaient à la société J. E. Lobre & Cie, sont priées de venir régler leurs comptes.

Avis aux souscripteurs à l'Histoire du Consulat et de l'Empire.

MESSIEURS les souscripteurs au grand ouvrage de M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, sont prévenus que le huitième volume vient d'être reçu par le navire St-Charles du Havre, et qu'il est prêt à être délivré aux abonnés.
VICTOR HEBERT, Libraire, 30 avril 149, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Jacques Lafitte, du Havre, Un grand assortiment de papiers peints pour les appartemens.
Papiers communs à 10, 15 et 20 cents le rouleau. Papiers fins glacés à 30, 40 et 75 cents le rouleau. Bordures veloutées et imitations à des prix très modérés.
VICTOR HEBERT, Libraire, 30 avril 149, rue de Chartres.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.
Librairie de V. HEBERT, 149, rue de Chartres.
REÇU par le navire Oregon, du Havre,
Guizot, de la Démocratie en France, 1 brochure.
Chateaubriand, Ses Mémoires, 2 vol.
Louis-Philippe d'Orléans, ex roi des Français, Mon Journal, 2 vol. in [illegible]
Humboldt Cosmos, Essai d'une description physique du monde, 2 vol.
Abonnements aux Journaux suivants:
Conseiller des Dames,—L'Image,—L'Echo des Feuilletons à $1 50 par an,—Revue Pittoresque,—L'Illustration,—Journal des Demoiselles,—Magasin Pittoresque,—Modes Parisiennes,—Revue des Deux Mondes,—Journal des Jeunes Filles.—L'Artiste,—et en général à tous les journaux politiques, littéraires et commerciaux, publiés à Paris.
Commissions en librairie. 30av

50 milliers CIGARES en déchargement du brick Adams Gray, de la Havane, tels que Regalias, Capones, Prensados, Millares et un grand assortiment en magasin, à vendre par
30 av—3t J. N. RICULFI & CO.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Antoinette, venant de Marseille,
50 barriques vin rouge Bergasse.
100 paniers d'huile d'olive, marque J. Plagniol.
30av—15j G. M. LUCAS, 30, Bienville.

VERITABLES mouchoirs des Indes, nouveaux dessins.
Cinq mailles, reçues dernièrement et à vendre par G. M. LUCAS,
30av—1m 30, Bienville.

VERITABLES mouchoirs de madras, nouveaux dessins.
Six mailles, à vendre par G. M. LUCAS,
30av—1m 30, Bienville.

CIGARES—75,000 Sevillanos et Orientales Cilindros, importés et à vendre par W. H. SIMMONS,
30 av 31, Gravier.

VIN ROUGE en caisses.—100 caisses des marques suivantes: Château Lafitte, Château Leoville, de Margaux, de Latour, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
30 av 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC en caisses—31 caisses des marques suivantes: Château Yquem, Haut Barsac, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
30 av 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC en demi barriques.—20 demi barriques Haut-Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
30 av 17 et 19, rue St-Louis.

EAU-DE-VIE.—126 quarts de pipes eau-de-vie Ph. Godard, 5 demi-pipes do de J. J. Dupuy, 20 quarts de pipe do do, 12 quarts de pipe do Pinet Castillon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
30 av 17 et 19, rue St-Louis.

Graines de Jardinage.
LE soussigné vient de recevoir par le navire St-Charles, du Havre, un assortiment des graines suivantes:
Choux-fleurs, Choux,
Brocolis, Scarole,
Chicorée, Laitues.
Les jardiniers pourront s'approvisionner en gros à des prix modérés.
D. MAUPAY, 95 rue de Camp,
27 avril près de la rue Poydras.

RIZ—Le chargement de la goëlette Geo. Kage, se composant de 364 tierces et 20 demi tierces, à vendre sur la levée en totalité ou à la convenance des acheteurs. J. E. BEYLLE & Co,
27 avril—3 31 Gravier

CAFÉ DE LA HAVANE—Venant d'arriver par le brick Adams Gray—64 sacs café de la Havane, 1re qualité, à vendre par Fco DE FUENTES & CO.,
27 av 33, rue Commune

CONFITURES DE LA HAVANE—40 caisses confitures en jarres et boîtes en fer blanc, à vendre par Fco. DE FUENTES & CO,
27 av 33, Commune

CIGARES de la Havane—172,000 cigares de la Havane, contenant: [illegible] à vendre par Fco. DE FUENTES & CO,
27av 33, Commune

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes véritables genièvre de Hollande, de la marque bien connue, Double Key & Co, à vendre par Fco. DE FUENTES & Co,
27 av 33, Commune

Demande d'emploi.
UN monsieur, [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston.
Steamship Globe, Ellery, pr Brazos St Iago.
Steamship E A Ogden, Kercheval, pr Brazos.
Navire Oneco, Drew, de Liverpool.
Rialto, Hanson, pr le Havre.
Bay State, Simmons, pr Liverpool.
Italy, Reed, pr Gênes.
Barque Barbara, [illegible], pr Cork.
Ware, Leavitt, pr New York.
Goelette Jane Elizabeth, Goodspeed, pr Brazos.
John [illegible], Washington, pr Tampico.
Dora, Bashick, pr Pensacola.
Excellent, [illegible], pr Apalachicola.
Steamer Gen Hamer, [illegible], pr Pensacola.

ARRIVES.

Steamship Yacht, Thompson, de Galveston.
Navire Equity, Mason, de Liverpool.
Trenton, Shaw, de New-York.
Hartley, Comwell, de Liverpool.
Monongahela, Whipple, de Philadelphie.
Mary Ann, Patten, de Boston.
Jas Corner, Gonner, de Baltimore.
Hannah, Crocker, de Bath.
Quebec, Brewster, de New-York.
United States, ——, de New-York.
Bedford, Dryer, de Boston.
Macedonia, Hussey, de Baltimore.
Achilles, Crochell, de Boston.
Manchester, [illegible], de New-York.
Hope, Weston, de Boston.
Wm. Badger, Thomas, de Boston.
Barque J J Hathorne, Berry, de Providence.
Ranger, Hinds, de la Havane.
Geo Taylor, [illegible], de Boston.
[illegible], Gilbert, de Boston.
Roxana, Curling, de Philadelphie.
Catharine, Waite, de Philadelphie.
Walter, Berman, de Charleston.
N D Chase, White, de New York.
Delaware, Morse, de Boston.
Saxony, Knowles, de Liverpool.
Hyperion, Perkins, de la Havane.
[illegible], de la Pointe.
Brick [illegible], Nelson, de Trinidad.
Ontario, Graves, de Boston.
Goelette Brazos, Farnsworth, de New York.
Brother Jonathan, Kelly, des Attakapas.

STEAMERS.

Tennessee, [illegible], de Nashville.
Sarah, Young, de St Louis.
Viola, Dugan, de Lafourche.
Ben Adams, Hunt, de Cold Water.
Oregon, Heirs, de Mobile.
Belvidere, Ledwick, de Carolina Bluffs.
Bulletin, Church, de Memphis.
Child Harold, Pierce, de Cincinnati.
Bunker Hill No 2, Whipple, de Louisville.
Commodore Perry, Washer, de Cincinnati.
America, Johnson, de St Louis.
Uncle Sam, Cotton, de St Louis.
D White, Kline, de Bâton Rouge.
Woodsman, Aikins, de la Rouge.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 20 avril—Arrivée, goelette Sea Gull, de la Nouvelle Orléans.
PHILADELPHIE, 20 avril—Expédié, brick Samuel Churchman, pour la Nouvelle-Orléans.
CHARLESTON, 23 avril—Arrivé, brick Emma, Dickinson, de la Nile-Orléans.

Ports étrangers.
Par le steamer Europa

Port Mahon, 16 mars—Arrivés, Madagascar, Balpardo, de la Nouvelle-Orléans; Menca, Iberagary, do; Panchita, Moho, do.—20 fév. Barcelone, Maria [illegible], do; Oscarby, Hidalgo, Escarra, do; Santos [illegible], do; Sunset, Sylvestre, do; Tao, Fernandez, do.
Chatham, 2d mars—Parti, Token, Nourse, pour la Nile-Orléans.
Cork, 25 mars—Arrivé, Ellingham, de la Nile-Orléans.
Havre, 25 mars—Arrivé, Statesman, Lovesoler, de la Nle-Orléans;—26, parti, Brunswick, Thomas, pour la Nle-Orléans; Charlemagne, do.
Bordeaux, 25 mars—Expédiés, Adrian, Scott, à Partelas, Mosso, pour la Nle-Orléans.—22, Arrivé, Talma, Murray, do.
Marseille—Arrivé, Herschell, Tharp, de la Nle-Orléans.
Alger, 20 mars—Arrivé, Mehemet Ali, Ami, de la Nle-Orléans.
Glasgow, 25 mars—Arrivé, Lanarkshire, Turner, de la Nlle-Orléans; [illegible], do.
Bremerhaven, 20 mars—Parti, Edmund, Wenmann, pour la Nle-Orléans; 21, Panna, Paycken, pr la Nle-Orleans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.
Cambria, de Liverpool à Boston........14 Avril

D'AMERIQUE.
Cambria, de Boston à Liverpool........16 Mai

J'INFORME le public que ma femme Madame Louise Lions, femme Brunet ayant quitté le domicile conjugal à dater d'aujourd'hui, je ne paierai aucune dette qu'elle pourra contracter en mon nom ou en son nom.
CHARLES BRUNET.
27 av—3t rue des Ursulines, entre Tremé et Marais.

TATOUT FRÈRES.
REÇOIVENT par les navires Jacques Lafitte et St-Charles, du Havre, un joli assortiment de marchandises, qu'ils offrent à vendre à très bas prix, [illegible]:
[illegible] caisses contenant un assortiment de boutons de nacre assortis de grandeurs et de qualités,
1 caisse tabatières en bois et corne,
1 do peignes à moule unis et découpés,
1 do [illegible],
1 do mécaniques et mille métalliques,
1 do écrins à coudre assortis,
1 do agrafes pâtes assorties de Nos,
1 do poudre de toilette parfumée,
1 do [illegible],
1 do [illegible],
1 do brosses à dents, à cheveux et autres,
1 do crayons fins et superfins,
[illegible]
1 do galons ou rubans fil assortis de Nos,
[illegible]
Constamment en magasin, un grand choix de bonnets, [illegible] ... marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir visiter notre stock [illegible] articles à très bas prix, [illegible].
TATOUT FRÈRES, 151, rue de Chartres [illegible]
26 avril

LES personnes devant à la succession Jean Bonnet, sont invitées à payer entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire, ainsi que toutes celles à qui il est dû, à présenter leurs réclamations en règle, dans le plus bref délai.
ALEX. FRIBUR, Exécuteur testamentaire.
26av

EN débarquement du brick Antoinette, capitaine Boutin, de Marseille—
120 paniers huile d'olive 24 onces de J. Plagniol
50 do do do 24 1/2 bouteilles do
30 caisses olives Verdales modèle anglais carré.
25 do do do do ordinaire.
10 do anchois en caissons
5 do thon mariné.
50 do eau de fleurs d'oranger grand mod.
25 do do do petit do
20 do vin vieux Chaperon.
16 paniers cruchons vides d'un litre.
50 caisses savon de Castille, à vendre par
S. TALAMON,
26 avril 160, 162, rue Royale.

Nouvelle baisse de prix.
4000 YARDES linon imprimé, une yarde de largeur à DIX CENTS LA YARDE—Une caisse barèges imprimés carreaux satinés à VINGT-CINQ CENTS 22 YARDES—1,000 yardes tissus [illegible] en vente à TRENTE-CINQ CENTS. Cet article vaut 75 cents—2 balles 1,700 yardes vrai jaconat français à 25 cents la yarde—jaconats imprimés teints satinés à TRENTE CENTS LA YARDE—5 caisses calico petits dessins, 5 CENTS la yarde—Une caisse guingham français à DIX CENTS la yarde.
THOMAS READY,
26 avril 31 rue Chartres

BOTTES, Souliers et Brodequins — 92 caisses, en débarquement du navire General Veazie, à vendre par R. G. HOBBS,
28avril 12, rue de la Douane.

SUCRE—375 caisses sucre jaune et blanc, en débarquement du brick F. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 avril 28, Vieille-Levée.

CAFÉ—120 sacs prime vert, en débarquement du brick F. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26avril 28, Vieille-Levée.

TABAC—119 balles feuilles de tabac, capes et tripes, en déchargement du brick F. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 avril 28, Vieille-Levée.

AMIDON—30 barils amidon de la Havane, en déchargement du brick F. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26avril 28, Vieille-Levée.

MIEL—34 tercis miel blanc de la Havane, en déchargement du brick F. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 av 28, Vieille-Levée.

CIGARES—100,000 Regalias, Conchas et Millares, en déchargement et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 av 28, Vieille-Levée.

CIRE—2 balles cire blanche en déchargement du brick F. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26av 28, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—45,000 en déchargement du brick Adams Gray, comprenant un assortiment complet des meilleures marques est à vendre par J. M. CABALLERO,
26avril 38, Vieille Levée.

TABAC [illegible]—161 balles Vuelta [illegible] qualités pour capes [illegible]
J. CABALLERO,
26avril 38, Vieille Levée.

INDIGO—[illegible] Guatimala, à vendre par LABORDE & XIQUES,
26 avril 34, rue de la Commune.

AVIS AU PUBLIC.
AYANT perdu un billet de QUATRE MILLE piastres tiré par M. Casimir Lacoste, à mon ordre, payable au [illegible] avril 1849, je préviens le public qu'il n'a point été endossé par moi, et que je m'oppose à ce qu'il soit escompté.
Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1849.
28 avril—6 PEPITE LACOSTE.

ON offre à louer, avec toutes ses dépendances, une très jolie propriété, dite Bonnaville, à deux milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant un arpent de face.
S'adresser à M. Casimir Lacoste, chez M. le Bonnet, rue St Pierre, No 196. 25 avril—6

Institutrice demandée.
UNE dame capable d'enseigner le français, l'anglais et la musique, trouvera une bonne place à la campagne, en s'adressant à [illegible],
25 av 22 Vieille Levée.

$ 50 de Récompense.
ENFANT PERDU OU VOLÉ [illegible]

Messieurs les Editeurs,
EUSEBE BOUNY, candidat pour l'office de 4me Juge de Paix, sera soutenu par DE NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer M. ALEXANDRE DEFRIER, juge actuel, comme candidat à la place de Juge de Paix de la 4me Cour de Justice, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer M. FRANCOIS CALONGE, comme candidat à la place de juge de paix de la 4me Cour de Justice, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.
☞ Veuillez annoncer M. ALFRED BOUSSEAU, greffier actuel de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, comme candidat à la même place, aux élections générales de novembre prochain.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT.
☞ Veuillez annoncer GEORGE WILTZ, comme candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District.

Messieurs les éditeurs,
Veuillez annoncer TH. C. POOLE, actuellement greffier de la 3e Cour de district, comme candidat à la même place pour la réélection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain, et il sera supporté par UN GRAND NOMBRE D'AMIS des trois Municipalités et d'Alger.

M. l'Editeur,
☞ Veuillez annoncer THOMAS GILLMORE, comme candidat à la place de greffier de la 4me Cour de District, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

Messrs les Editeurs—Veuillez annoncer JAMES A. HOPKINS, comme candidat à la place de Greffier de la 4me Cour de District, à l'élection de novembre prochain.
PLUSIEURS AMIS.

MM. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer J. B. F. MAXENT comme candidat à la place de Greffier de la quatrième Cour à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer GEORGE A. FOSDICK comme candidat à la place de greffier à la 5me Cour de District, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. PROSPER LEBLANC, le greffier actuel de la Cinquième Cour de District, est candidat pour la place qu'il occupe, à l'élection qui aura lieu en novembre prochain.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. JOHN E. LEEFE, comme candidat à la place de Greffier de la 6me Cour de District à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS VOTANTS.

M. l'Editeur,
☞ Veuillez annoncer JOSEPH ULYSSE CHEVALIER, comme candidat pour la place de Constable de la Quatrième Cour de Justice de Paix, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de constable de la 4e Cour de justice de paix à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.
J. BARNES.

M. l'Editeur,
☞ Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Constable de la 4me Cour de Juge de Paix, à l'élection du 5 novembre 1849. Votre serviteur FRANCIS MOUNEY.

MM. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer M. A. C. JUMONVILLE comme candidat à la place de Constable de la 6me Cour de Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer M. PAUL EMILE CROZAT candidat à la place de constable de la 6me Cour de Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez F. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; [illegible] 19 nov.

AVIS.
PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quark et De La Nouville, nos collecteurs.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
4av MAGNE & WEISSE

AVIS—Le soussigné s'est associé avec Monsieur William H. Hunt, et il recommence l'exercice de sa profession d'avocat.
19 avril—1m J. P. BENJAMIN.

F. FRYER.
MADAME F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames qu'elle a reçu le complément de ses marchandises, par les navires Exchange et Roger Sherman, consistant en grand assortiment de chapeaux de paille garnis et non garnis, de crêpe et fantaisie, barèges brodés, [illegible], rubans nouveaux, fleurs, mantelets de crêpe, dentelle, ombrelles, qu'elle offre à des prix modérés.
24 avril

AVIS.
NOTRE BOITE DE BANQUE contenant de L'OR, DE L'ARGENT, DES BILLETS A RECEVOIR, et plusieurs AUTRES DOCUMENTS DE VALEUR, ayant été volée de notre bureau samedi matin, entre 9 et 10 heures, nous invitons les personnes qui ont pris cette boîte, que si les BILLETS A RECEVOIR et autres papiers qu'ils y trouvent nous sont renvoyés, L'ARGENT SERA ABANDONNÉ et IL NE SERA FAIT AUCUNE QUESTION.
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
9 avril 28, rue de la Douane.

INSTITUT ST.-LOUIS.
CETTE institution fondée il y a dix ans, s'est placée, [illegible]

PROPRIETE A VENDRE.
Cette propriété sise à Biloxi, située à deux lieues du Lac, mesurant 200 pieds de face à la rue sur 20 de profondeur. Il y a une jolie maison en bois, [illegible]
S'adresser rue des Remparts No. 29, ou à François Ménant, à Biloxi. 17 avril—15

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orleans.
AVIS est donné aux actionnaires que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au bureau de la compagnie le lundi 30 courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
14av—12t J. TUYES, Secrétaire.

Montres et Bijouterie.
DAVID MELVILLE, marchand en gros, [illegible] rue de Chartres, au premier—Reçoit [illegible] la fabrique de MELVILLE Co, de New York, toute espèce de bijouterie [illegible] au prix de New-York.

E. CLAUDE, MIROITIER, Encoignure Orleans et Tremé.
REPOLIT les vieilles GLACES et les remet A NEUFS, étamage, encadrements, [illegible] en toute genres et entreprend tout ce qui tient à sa partie. Entrepôt de glaces françaises [illegible] au plus juste prix.
☞ On prendra à domicile.

70 BARRIQUES vieux vin Château Prieuré de Bug Larrieu, 1841.
30 caisses vieux vin Château Haut Brion Larrieu, 1841.
12 caisses vin de Lunel, [illegible].
60 paniers Champagne, [illegible]

CAFÉ—300 sacs café Havane [illegible] déchargement du brick [illegible]
19 mars

BRANDY—En douane et à vendre les sortes suivantes:
15 demi-pipes eau-de-vie [illegible]
10 quarts do do [illegible]
[illegible]
21 mars THOMAS [illegible] rue Royale.

MARCHANDISES SECHES
A 25 pour cent au-dessous du prix coutant.
LA société existant sous [illegible] de commerce L. GALLOT & Co., devant incessamment dissoudre, [illegible] à 25 pour cent au-dessous [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
LUNDI 30 AVRIL 1849.
BÉNÉFICE DE Mme LECOUR.
La première représentation de
LE PHILTRE,
Grand opéra d'Auber.
MADEMOISELLE DE CHOISY,
Vaudeville nouveau en 2 actes.
Demain mardi, 2e représentation de
ZAMPA.
Le spectacle commencera à 7 heures.

SALLE DE BAL ST LOUIS.
MERCREDI 2 MAI 1849.
GRAND CONCERT.
UN GRAND CONCERT sera donné par les deux violons L. GABICI et son élève V. GERBER, âgé de 15 ans.
GERBER exécutera un concerto de De Beriot. GABICI exécutera un morceau de [illegible], sur des motifs de la Norma.
GABICI et GERBER joueront ensemble une GRANDE FANTAISIE pour deux violons concertants, composée par L. Maurer.
Ils seront assistés par les célèbres chanteurs Mme CAILLY et M. CHAMBARNAC, par M. GALLERANI, premier alto-solo du Théâtre d'Orléans et par un brillant orchestre, qui entr'autres morceaux, exécutera l'une des plus belles symphonies de BEETHOVEN.
☞ Billets d'entrée: — $2. On pourra s'en procurer aux magasins de musique de Benoit et Mayo, et chez Mme Gerber, rue St Pierre.
Le Concert commencera à 8 heures du soir.
☞ Pour le programme voir les petites affiches.
30 avril—6

STATUES DE HIRAM POWERS
VENANT D'ARRIVER.
LE PÊCHEUR,
PROSERPINE,
GÉNÉRAL JACKSON.
CES trois statues d'Hiram Powers viennent d'arriver de Florence (Italie) et seront exposées pour la première fois au [illegible] d'Etat, rue du Canal; ainsi que la magnifique statue de l'Esclave Grecque.
La salle d'exposition est ouverte de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Prix du billet 50 cents. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlets 10 cents.
N. B.—L'exposition fermera positivement mardi [illegible] mai.

SALLE DE BAL D'ORLEANS.
ENCOIGNURE ST-CLAUDE ET ST-PIERRE, PRÈS DU VIEUX BASSIN.
Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert prochainement, à partir de samedi, 28 courant, jour où aura lieu le GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts les Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. Police y sera active, et l'ordre le plus sévère maintenu.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, [illegible].
N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des mets les plus recherchés.
25 oct

CHEMIN DE FER DU GOLFE MEXIQUE.
Nlle-Orléans, 9 avril 1849.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de M. P. Conroy Jr., président, No. 5, [illegible] le 30 mai prochain, de 10 heures à [illegible] de l'après midi, à l'effet de [illegible] des directeurs de la Compagnie [illegible]

Association catholique de la Nouvelle-Orleans pour nourrir les Orphelins.
Nouvelle Orléans, 3 avril 1849.
UNE élection de quinze directeurs pour servir l'année courante, aura lieu samedi 5 mai prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, chez Monseigneur l'Evêque, rue de Condé. THOS. LAYN, Secrétaire.
N. B. Nul membre n'a le droit de voter s'il n'a payé le montant de sa souscription. 25 av

CREMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMADES,
Sur la place [illegible].
COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain [illegible] l'ouverture de leur Pavillon, situé [illegible]; où on servira journellement [illegible] et Limonades, [illegible]

Crème a la Glace [illegible]
LES Messieurs et les Dames désirant [illegible]

A LOUER ou à vendre—SALON DE BILLARD et tous ses [illegible] sur les bords du Lac, au bout du Bayou [illegible]

Remède [illegible] de Dailley.
☞ Le seul véritable [illegible] H. DALLEY [illegible] Dépôt du Sud [illegible] Nouvelle-Orléans.

Sirop [illegible]
de P. A. Bertrand, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.
☞ L'expérience [illegible]

Dr. LEMAT.
[illegible]

Mme F. FRYER.
[illegible]

L. AVET,
[illegible] Encoignure [illegible] et Toulouse, au magasin de [illegible], Nouvelle-Orléans.
L'AV[illegible] gravé des portraits sur camée, [illegible]

Leçons d'escrime.
M. HAUDOUIN, prévient le public [illegible]

JOLIE RÉSIDENCE D'ÉTÉ POUR FAMILLE.
A LOUER—Le local de la maison encoignure Esplanade et Vieille Levée, se composant de deux étages nouvellement réparé, [illegible] conviendrait pour une famille.
18 avril—15 S'adresser sur les lieux.

Cognac Pellevoisin.
EN débarquement du Jacques Lafitte, du Havre, et par le [illegible], de Bordeaux—30 demi, 125 quarts [illegible] et 175 barils cognac Pellevoisin [illegible] à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. Seuls agents de MM. Pellevoisin aîné & Co, de Rochelle, et seuls importateurs [illegible] de leur Cognac.
25 avril—6 28, rue de la Douane.

Toiles à Drap à Chemises, Draps Ouatés, etc.
P. & E. REILLY, [illegible]
VIENNENT de recevoir [illegible]
P. & E. REILLY.

FASHIONABLE STORE.
Encoignure des rues de Chartres et Commune.
J. DUCOURNAU a l'honneur d'annoncer [illegible]
14 av—15 J. DUCOURNAU

Bazar Louisianais.
No. 54 rue Condé.
MESSIEURS VIDAL & Co. [illegible]

A VENDRE [illegible]

Cognac Pellevoisin.
[illegible]